

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

82/516 du 2/6/1982

DECRETE N° /MME-SGMME portant promotion au
titre de l'année 1980, des Ingénieurs des cadres de la
Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

(8) I S A S /

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DF.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de
la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A des services techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement de
fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avances
des agents de l'Etat;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;

Vu le décret n° 82/517/MME-SGMME du 2 Juin 1982 portant inscription au
tableau d'avancement au titre de l'année 1981, des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, ~~xxxxxx~~ hiérarchie I des Services Techniques (Mines);

DECRETE :

ARTICLE 1er : - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent ACC néant.

INGENIEURS

Au 2° échelon

Messieurs : - TIONGUI-BOUMBA.....P.O. du 30-10-81 (SGMME)
- DALVA Antoine.....P.C. du 13-9-81 - " -
- ELONGO-YOCKA Francis.....P.C. du 24-11-81 - " -
- LOUBAKI Eugène.....P.C. du 17-4-81 (INDUSTRIE)
- NGANGOUE Eugène.....P.C. du 26-6-81 - " -
- PITRA-PENA Justin.....P.C? du 17-4-81 - " -

Au 3° échelon

Messieurs : - MINFOUNA Casimir.....P.C. du 16-8-81 (SGMME)
- MASSAMBA Prosper.....P.C. du 6-8-81 (RECHERCHE SCIENTIFIQUE)

Au 5° échelon

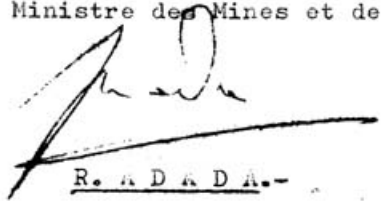
Monsieur : - MOUZITA Daniel.....P.C. du 6-8-81 (SO.CO.R.E.M.)

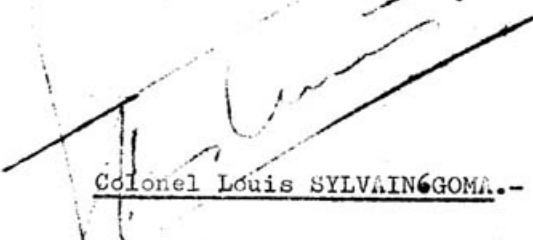
ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Juin 1982

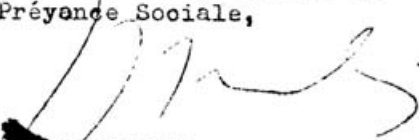
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie

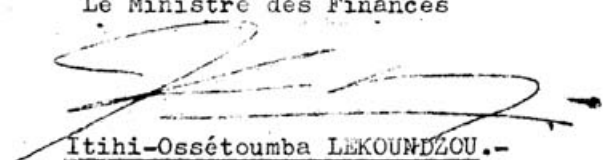

R. A. D. A. D. A.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


B. COMBO-MATSIONA.-

Le Ministre des Finances


Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....2
DGTFP.....24
DFP.....24
DB(SOLDE).....3
DCF.....1
MINI-FINANCES.....1
MME.....4
SGMME.....24
SO.CO.R.E.M.....2

RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....1
INDUSTRIE.....1
SGCM/BC.....3
INTERESSES.....12
DOSSIERS.....12